

## DIFÉNOCONAZOLE - FONGICIDE TECHNIQUE

Solide

**POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

**PRINCIPE ACTIF:**

Difénoconazole ..... 95 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**ATTENTION**



**POISON**

**ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **25631**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **50 kg, 1000 kg**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : (519) 836-5665

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**AVIS AU MÉDECIN** : Traiter selon les symptômes. Si le produit a été ingéré en grande quantité, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac.

## 4.0 MISES EN GARDE

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**. Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau. Se laver les mains et le visage après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail habituels et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler ce produit.

## 5.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animal, l'eau potable or d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires ou toute autre étendue d'eau.

## **6.0 ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec, bien ventilé et sécuritaire. Conserver et expédier à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des semences.

## **7.0 ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **8.0 MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.